

CLARTÉ DES SAINTES ÉCRITURES.

souvent de la
s prophètes et
qu'il leur avait

viennent con-
tradition, sont
culte cruel, ou
re à ce que les
ole.

ué à suivre la
ne les Chinois,
&c. D'autres
suivre Jésus-
est la véritable
qui a donné à
Dieu, savoir à
n," et qui ne
et toute sain-
art de Dieu ;

est établie, et
aussi mené le
ont, adorer et
adorer, d'ado-
être Dieu lui-
est placé sur
é tend que c'est
euple.

ont toujours
e tout temps,
stitution. C'est
de la foi et
e sa volonté,
re au dernier
ibles paroles :
er diniquité."
a voie étroite

Nous avons prouvé que l'Ecriture Sainte contient toutes les choses nécessaires au Salut, qu'elle est la seule règle de notre foi, et que ni les interprétations particulières, ni les interprétations de l'Eglise Romaine, ni ses traditions non écrites, ne sont et ne peuvent être la règle de notre foi pour nous conduire au Salut. Il nous reste donc à montrer que ces choses nécessaires au Salut se trouve clairement dans l'Ecriture.

Pour cet effet on n'a qu'à écouter ce que l'Ecriture dit d'elle-même, nous reconnaissons tous sa divinité, nous ne saurions douter de son témoignage.

Il est écrit : 1. Cor. IV. 3 et 4. "Si notre Evangile est voilé, il n'est voilé que pour ceux qui périssent. Desquels le Dieu de ce siècle a aveuglé les entendemens, c'est-à-dire des incrédules, afin que la lumière de l'Evangile de la gloire de Christ, lequel est l'image de Dieu, ne leur resplendit point." Deut. XXX. 11. "Car ce commandement que je te prescrit aujourd'hui n'est pas trop haut pour toi, et il n'en est point éloigné. Il n'est pas aux cieus et nous l'apporterons, afin de nous le faire entendre, et que nous le fassions ? Cette parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur pour la faire." Esaïe XLV. 19. "Je n'ai point parlé en secret, ni en quel-que lieu ténébreux de la terre."

Il est bien clair que par ses paroles Dieu veut nous faire comprendre que la parole qu'il nous a annoncée, est tellement proportionnée à l'intelligence des hommes pour les amener à la vie, et pour les délivrer de la mort, qu'il n'y a aucun obstacle, que leur malice, qui puisse les empêcher de la pratiquer. Lorsque le Roi Prophète parle de cette parole écrite, telle que l'Eglise de son temps la possédait, il dit : Ps. CXIX. 105. "Ta parole est une lampe à mes pieds et une lumière à mon sentier." Ps. XIX. 8. "La loi de l'Eternel est parfaite, restaurant l'âme ; le témoignage de l'Eternel est assuré, donnant la sagesse aux simples. Les commandemens de l'Eternel sont droit, ils réjouissent le cœur ; le commandement de l'Eternel est pur, et fait que les yeux voient."

Si l'Ecriture était obscure, ce serait en vain qu'elle nous aurait été donnée : mais elle a été donnée afin de nous enseigner, et afin de régler notre foi et nos mœurs. On n'en doutera pas, si on écoute St. Paul, qui dit aux Romains XV. 4. "Que toutes les choses qui ont été écrites auparavant, ont été écrites